

est vrai que dans cette réponse S. M. ne veut pas examiner les droits du pape, & par-là semble convenir qu'ils sont bien fondés; elle déclare même qu'elle ne les examine pas, mais ne persiste pas moins à refuser l'ancien hommage. Voici ce morceau de sa réponse. „ Je l'ai déjà dit, je ne me propose pas ici d'examiner l'origine de ces droits prétendus; je crois qu'un pareil examen seroit déplacé dans la circonstance présente, où j'ai déjà fait porter à V. S. par mon chargé d'affaires à Rome, l'offrande annuelle d'usage, que, d'après ma dévotion pour les glorieux princes des apôtres, j'ai voulu encore faire cette année. Elle monte à 7175 ducats d'or. J'ai fait substituer les 175 ducats de plus à la haquenée blanche, dont je crois qu'ils font une compensation suffisante, & j'ai suivi en cela un usage introduit depuis un grand nombre d'années. V. S. n'a pas voulu recevoir l'offrande, & moins qu'elle ne fût présentée avec la pompe solennelle d'une ambassade & d'une cavalcade. D'après ce refus, j'ai fait mettre l'or en dépôt dans Rome, à la disposition de V. S. & je lui en ai fait donner avis par mon chargé d'affaires. V. S. ni aucun autre estimateur équitable des choses, ne doit être étonnée que persistant encore dans la prestation accoutumée de l'offrande annuelle au St. Siege, j'en aie supprimé cette année la pompe d'un ambassadeur & de sa cavalcade, puisque non-seulement les bulles les plus anciennes de la prétendue investiture n'en ont jamais parlé, mais que celles même de Jules II & de Léon X, citées avec tant de force

ns cette occasion, comme